



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/36 de la Municipalité, du 13 mai 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 200'000.– pour l'achat d'un fourgon électrique et de son aménagement en centre Contact Energies mobile financé par prélèvement sur le Fonds pour l'efficacité énergétique ;
2. de charger la Municipalité d'évaluer l'efficiency et l'efficacité du fourgon électrique au bout de quatre ans et d'en informer le Conseil, cas échéant de libérer le fourgon pour d'autres tâches ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Philippe Jacquat et consorts « Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corréler l'effort physique et l'énergie nécessaire au fonctionnement de divers appareils électriques ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/28 de la Municipalité, du 16 avril 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie, grevant la parcelle 3429, sise à la route de Berne 7 à Lausanne, en faveur de la SCHL, aux conditions prévues dans le présent préavis ;
2. d'accepter le principe de cession gratuite du bâtiment.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/45 de la Municipalité, du 16 juillet 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 7'895'300.– destiné à divers travaux d'assainissement du parc immobilier scolaire, ainsi qu'à la construction de classes supplémentaires dans les locaux ou sur les sites existants ;
2. de balancer le montant déjà engagé du compte d'attente 5800.581.500 sur le crédit figurant sous le chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit sous chiffre 1, en fonction des dépenses réelles, par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
4. de faire figurer, sous la rubrique 5800.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits figurant sous chiffre 1 ;
5. de prélever le montant des amortissements par le Fonds (rubrique 2810.8).

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. David Payot : « Adaptation des loyers aux taux hypothécaires : et si Lausanne montrait l'exemple ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/29 de la Municipalité, du 22 mai 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand « La Carte et le territoire urbain, pour plus d'efficacité et de transparence face aux délits ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du PDC Lausanne et consorts : « Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzman, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf : « Pour que Lausanne brigue la distinction Fair Trade Town » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de refuser la prise en considération de cette motion.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzman, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts demandant une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ;
- vu le rapport de la Commission permanente de politique régionale qui a examiné cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :





## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « *Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville.* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Sophie Michaud Gigon et consorts « *Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Natacha Litzistorf « *Un hommage à M<sup>me</sup> Françoise Giroud pour les cent ans de sa naissance* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



## E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Philipp Stauber « *Prostitution de rue : une restriction d'horaire pour limiter les nuisances* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

5<sup>e</sup> séance du mardi 27 octobre 2015

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2014/83 de la Municipalité, du 18 décembre 2014 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Fabrice Ghelfi intitulé : « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale » ;
2. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Natacha Litzistorf Spina intitulé : « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne » ;
3. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Oberson intitulé : « Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose » ;
4. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Jean-Luc Laurent intitulé : « Une solution durable au réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable du site » ;
5. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « Le Nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » ;
6. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Mathieu Blanc intitulé : « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! » ;
7. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M<sup>me</sup> Rebecca Ruiz intitulé : « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitations » ;
8. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « Nous avons la loi, ils ont le temps ! La lutte contre le trafic de drogue de rue passe aussi par la réappropriation de l'espace public et par la mobilisation citoyenne » ;
9. d'adopter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Nkiko Nsengimana intitulé : « Lausanne consommerait-elle autant de coke qu'Amsterdam ? Pour un état des lieux et un développement stratégique de lutte contre le trafic de drogue et le blanchiment d'argent » ;
10. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas – Chauderon intitulée : « Contre la présence des dealers » ;
11. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch intitulée : « Halte aux dealers dans le quartier de St-Roch, Pré-du-Marché et Clos de Bulle » ;
12. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de l'Union démocratique du centre (MM. Yorik Cazal et Pierre Oberson) intitulée : « Qualité de vie à Lausanne » ;

13. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de MM. Eric Oberti et Luciano Fiorenza intitulée : « Pour que le balcon de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » ;
14. d'adopter la réponse de la Municipalité à la pétition de M<sup>me</sup> Andreia Barata, MM. Silvano Diana et Nicolas Tripet et consorts du 25 septembre 2012 intitulée : « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : pas de zone de non-droit à Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept octobre deux mil quinze.

Le président :

Le secrétaire :